



Jeu de données des vitesses relevées par les voitures radars à conduite externalisée

Description

Les voitures radars à conduite externalisée couvrent huit régions du territoire métropolitain : Normandie, Bretagne, Pays-de-la-Loire, et Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est, Hauts de France.

Les cinq autres régions métropolitaines font l'objet de contrôles par des voitures radars conduites par un policier ou un gendarme.

Les voitures radars à conduite externalisée circulent sur des trajets et des plages horaires fixés par les préfets en fonction des critères d'accidentalité locale.

Ces véhicules dotés d'un dispositif de contrôles automatisés restent propriété de l'État.

Ils disposent d'équipements capables de lire les panneaux de limitation de vitesse permettant au radar de fonctionner de manière autonome, sans aucune intervention du conducteur du véhicule.

Le jeu de données publié fournit la mesure des vitesses pratiquées par les véhicules contrôlés en déplacement et relevées par le cinémomètre embarqué qui intègre la marge technique de l'équipement. Ce jeu de données couvre partiellement les routes du territoire métropolitain.

Producteur :

Ministère de l'intérieur, Délégation à la sécurité routière (DSR).

Métadonnées :

Ces données correspondent aux contrôles réalisés par les voitures radars à conduite externalisée.

Ces contrôles relèvent la vitesse de tous les véhicules croisés en rapprochement et ou en dépassement.

Chaque relevé comporte : la vitesse pratiquée par le véhicule contrôlé incluant la marge technique de l'équipement, la vitesse maximale autorisée au point de contrôle, ainsi que les date/heure et localisation du contrôle.

Seul le constat de l'infraction est automatisé. La validation de l'infraction constatée et l'établissement du procès-verbal correspondant demeurent de la compétence d'un officier de police judiciaire sous le contrôle de l'officier du ministère public et du parquet du Tribunal judiciaire de RENNES.



Temporalité :

- ✓ Fréquence (Annuelle) 2021.

Mesures en dehors du périmètre de contrôle :

Le récepteur GPS du dispositif de contrôle est susceptible de générer quelques erreurs techniques. Ces erreurs en très faible nombre ne sont pas corrigées dans le jeu de données et peuvent donc faire apparaître des lieux d'observation aberrants. Les contrôles effectués sont dès lors exclus du traitement pénal.

Mesures observées en Ile de France :

Le réseau routier de la région Ile de France n'est pas contrôlé par les voitures radars à conduite externalisée.

Les données concernant le département du Val d'Oise (95) correspondent aux données provenant de véhicules testés par l'industriel dans ce département, et ne génèrent in fine aucun avis de contravention.